



DEC2025 - 015

DECISION DU MAIRE
Contrat de service
Location, pose, allumage, maintenance, extinction,
dépose et stockage
Illuminations de Noël 2025 - 2026

Le Maire de la Commune de Lion sur Mer,

- VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2024 portant délégations du conseil municipal au Maire dans certaines matières pour la durée du mandat ;
- Considérant qu'il s'avère que l'offre de la société retenue est apparue comme la plus intéressante,

DECIDE

Article 1 : de signer la proposition financière suivante :

- Location, pose, allumage, maintenance, extinction, dépose et stockage - Illuminations de Noël :
- Entreprise SEDI EQUIPEMENT – UZES (30) pour un montant de 11 600 € HT/an pour une durée de 2 ans (2025/2026).

Article 2 : le Conseil Municipal en sera tenu informé conformément à la réglementation lors de sa prochaine séance.

Fait à Lion sur Mer, le 17 novembre 2025
Le Maire
Magali SAINT



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20251117-DEC2025-015-DE
Date de télétransmission : 17/11/2025
Date de réception préfecture : 17/11/2025